

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Prima Plus

EU3253

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 878/2020)

Date de préparation 21-sept.-2017

Date de révision :
05-févr.-2024

Numéro de révision: 2.4

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Prima Plus
UFI: PRP0-605F-6004-6R93

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Bain de trayons
Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacteur le fabricant Fournisseur
DeLaval N.V. France: DeLaval
Industriepark-Drongen 10 Omega Parc Bat. 5
Gent 3 Bd Jean Moulin - CS40504
Belgium 78997 Elancourt
Tel. +32 9 280 91 21 France
Email MSDS.EU@delaval.com Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:
DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG
Munchrutistrasse 2
6210 Sursee
Switzerland
Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence France:
(33) 1 4005 4848

Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg: par+ 352 8002 5500

Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Non dangereux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

Non dangereux

Mentions de danger spécifiques de l'UE EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants

2.3. Autres dangers

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB) ($\geq 0.1\%$)

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) ($\geq 0.1\%$)

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$)

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	% massique	Classification CLP	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M (aigu)	Facteur M (chronique)	Numéro d'enregistrement REACH
alkane, C6-C8 (even numbered), 1-sulphonic acid, sodium salt NA	939-625-7	1 - 2	Acute tox. 4 (H302) Skin irr. 2 (H315) Eye irr. 2 (H319)	-	-	-	01-2119985168-23
Acide salicylique 69-72-7	200-712-3	< 1	Acute tox. 4 (H302) Eye dam. 1 (H318) Repr. 2 (H361d)	-	-	-	01-2119486984-17

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	CL50 par inhalation
alkane, C6-C8 (even numbered), 1-sulphonic acid, sodium salt NA	1550 mg/kg (Rat)	2000 mg/kg (Rat)	-
Acide salicylique 69-72-7	= 891 mg/kg (Rat)	> 2 g/kg (Rat)	0.9 mg/l (Rat) 1 h (dust)

Rat (rat) Dust (poussières)

Informations supplémentaires

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0.1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Contact oculaire

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.

Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus	D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée.
Effets retardés	Aucun(e) connu(e).
Effets d'une surexposition	Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter les symptômes.
------------------	------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant
Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Aucun(e) en particulier.
---	--------------------------

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection et précautions pour les pompiers	Utiliser un équipement de protection individuelle.
--	--

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Mettre en place une ventilation adaptée.
Autres informations	Voir Section 12 pour plus d'informations
Conseils à destination des secouristes.	Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12 pour plus d'informations
Équipement de protection individuel, voir section 8
SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation	Mettre en place une ventilation adaptée.
Remarques générales en matière d'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.
Classe de stockage (Allemagne)	10 - 13

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition	Sans objet
Autres recommandations	Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	UE	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Glycérine 56-81-5		TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 200 mg/m ³ Peak: 400 mg/m ³
Peroxyde d'hydrogène 7722-84-1		TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m ³ STEL: 2 ppm STEL: 2.8 mg/m ³	TWA: 1 ppm TWA: 1.5 mg/m ³	TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m ³	TWA: 0.5 ppm TWA: 0.71 mg/m ³ Peak: 0.5 ppm Peak: 0.71 mg/m ³ Skin
Isopropanol 67-63-0		STEL: 1250 mg/m ³ TWA: 400 ppm STEL: 500 ppm TWA: 999 mg/m ³	VLE: 980 mg/m ³ VLE: 400 ppm	STEL: 400 ppm STEL: 1000 mg/m ³ TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³ Peak: 400 ppm Peak: 1000 mg/m ³
Hydroxyde de sodium 1310-73-2		STEL: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³	
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Glycérine 56-81-5		TWA: 10 mg/m ³	10 mg/m ³ (TGG - 8u)	TWA: 20 mg/m ³	
Peroxyde d'hydrogène 7722-84-1		TWA: 1 ppm		TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m ³ STEL: 3 ppm STEL: 4.2 mg/m ³	TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m ³
Isopropanol 67-63-0		STEL: 400 ppm TWA: 200 ppm		TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³ STEL: 250 ppm STEL: 620 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 490 mg/m ³
Hydroxyde de sodium 1310-73-2		Ceiling: 2 mg/m ³		HTP: 2 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Glycérine 56-81-5		MAK: 50 mg/m ³ KZGW: 100 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³		
Peroxyde d'hydrogène 7722-84-1	STEL: 2 ppm STEL: 2.8 mg/m ³ TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m ³	MAK: 0.5 ppm MAK: 0.71 mg/m ³ KZGW: 0.5 ppm KZGW: 0.71 mg/m ³	STEL: 0.8 mg/m ³ TWA: 0.4 mg/m ³	TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m ³	TWA: 1 ppm TWA: 1.5 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³ STEL: 2 ppm
Isopropanol 67-63-0	STEL: 800 ppm STEL: 2000 mg/m ³ TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³	MAK: 200 ppm 500 mg/m ³ KZGW: 400 ppm 1000 mg/m ³	NDSch: 1200 mg/m ³ NDS: 900 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 245 mg/m ³	TWA: 200 ppm STEL: 400 ppm Skin
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	STEL: 4 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³	STEL: 1 mg/m ³ TWA: 0.5 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³
Nom chimique	Suède	Bulgarie	Estonie	Hongrie	Croatie
Glycérine 56-81-5					GVI: 10 mg/m ³
Peroxyde d'hydrogène 7722-84-1	LLV: 1 ppm; 1.4 mg/m ³ CLV: 2 ppm; 3 mg/m ³				GVI: 1 ppm (1.4 mg/m ³) KGVI: 2 ppm (2.8 mg/m ³)
Isopropanol 67-63-0	LLV: 150 ppm LLV: 350 mg/m ³ STV: 250 ppm STV: 600 mg/m ³			ÁK-érték: 500 mg/m ³ CK-érték: 2000 mg/m ³	GVI: 400ppm (999 mg/m ³) KGVI: 500ppm (1250 mg/m ³)
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	LLV: 2mg/m ³ STV: 5mg/m ³			ÁK-érték: 2 mg/m ³ CK-érték: 2 mg/m ³	KGVI: 2 mg/m ³
Nom chimique	Lituanie	Lettonie	Belgique	Union européenne	
Glycérine 56-81-5			10 mg/m ³ (nevel)		
Isopropanol 67-63-0	IPRD: 350 mg/m ³ , arba 150 ppm TPRD: 600mg/m ³ , arba 250ppm	AER: 350 mg/m ³ (8 st.) AER: 600 mg/m ³ (Īslaicīgi) AER: Aroda ekspozīcijas robežvērtības	200 ppm (500 mg/m ³) kort: 400 ppm (1000 mg/m ³)		
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	NRD: 2 mg/m ³ (U)	0.5 mg/m ³	2 mg/m ³ (8hours) (M)		

Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible
Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle**Protection des yeux**

lunettes de sécurité avec protections latérales. (EN 166).

Protection de la peau

Vêtements à manches longues. (EN 374).

Protection des mains

Gants de protection Gants en caoutchouc PVC (EN 374)

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. (EN 143). Type A2/P2.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****État physique**

Liquide

Aspect

Orange

Odeur

Caractéristique

Seuil olfactif

Aucune information disponible

Propriété**Point/intervalle de fusion****Valeurs**

Aucune donnée disponible

Point/intervalle d'ébullition

Aucune donnée disponible

Limite supérieure d'inflammabilité:

Aucune donnée disponible

Limite supérieure d'explosivité

Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'inflammabilité

Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'explosivité

Aucune donnée disponible

Point d'éclair

> 80 °C

Température d'auto-inflammabilité

Aucune donnée disponible

Température de décomposition

Aucune donnée disponible

pH

2.9 - 3.1

Viscosité cinématique

Aucune donnée disponible

Hydrosolubilité

Soluble dans l'eau

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage : n-octanol/eau

Aucune donnée disponible

Pression de vapeur

Aucune donnée disponible

Densité relative

Aucune donnée disponible

Densité de vapeur

Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules

Sans objet

9.2. Autres informations**Viscosité**

2.16 cP (@20°C); 1.85 cP (@40°C); 60rpm

Densité de liquide

1.022 - 1.042 g/ml

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique**Propriétés comburantes**

Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique**Stabilité**

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses**Possibilité de réactions dangereuses**

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Tenir hors de portée des enfants.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles

Pas de matières à signaler spécialement

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Inhalation	Aucune information disponible.
Contact oculaire	Aucune information disponible.
Contact avec la peau	Aucune information disponible.
Ingestion	Aucune information disponible.

DL50 orale > 5000 mg/kg; (rat); (OECD 423)

DL50 cutanée > 2000 mg/kg; (rat); (OECD 402)

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
alkane, C6-C8 (even numbered), 1-sulphonic acid, sodium salt	1550 mg/kg (Rat)	2000 mg/kg (Rat)	-
Acide salicylique	= 891 mg/kg (Rat)	> 2 g/kg (Rat)	0.9 mg/l (Rat) 1 h - dust

Rat (rat) Dust (poussières)

Corrosion/irritation cutanée Non classé. Non irritant pour la peau. (OECD 404 & OECD 405).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non classé. Pas d'irritation oculaire. (OECD 404 & OECD 405).

Sensibilisation respiratoire ou cutanée OECD 406: Not sensitizing.

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$).

11.2.2. Autres informations

Aucun(e)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité****Effets d'écotoxicité**

Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Acide salicylique				870: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Nom chimique	Coefficient de partage
Acide salicylique	2.25

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennesCe produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$).**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément aux réglementations locales. Les résidus contenant le produit doivent être évacués dans le tas de fumier.
Emballages contaminés	L'élimination de cet emballage doit toujours être conforme à la législation en matière d'élimination des déchets et à toute exigence régionale imposée par les autorités locales. Les contenants/emballages vides doivent uniquement être envoyés pour recyclage. Ne réutiliser les contenants sous aucun prétexte.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**IMDG/IMO**

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments	Aucune information disponible

ADR/RID

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classification allemande WGK Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 1

Législations de l'UE

Reg.1907/2006 (REACH)

Reg.1272/2008 on classification, packaging and labeling of substances and mixtures

Reg. 878/2020 amending REACH Annex II

Reg. 528/2012 (biocidal products)

Inventaires internationaux

EINECS/ELINCS All components are listed or exempted

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

Key or legend to abbreviations and acronyms

Acute tox : Acute toxicity

Skin Irrit. : Skin irritation

Eye Irrit. : Eye irritation

Eye Dam. : Eye Damage

Repr. : Reproductive toxicity

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification des risques pour la santé humaine, physiques et chimiques et des dangers environnementaux a été dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et, le cas échéant, de données d'essai.

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation 21-sept.-2017

Date de révision : 05-févr.-2024

Numéro de révision: 2.4

Remarque sur la révision:

Motif de la révision Update Section:
8.2, 13

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne

soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité